Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/07/2026 à 16h02
Réference de l'AR : 054-215404989-20260629-DELIB_35_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Nancy

Commune de Seichamps

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :29

Nombre de conseillers en exercice :29

Date de convocation :
16 juin 2026

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 16/06/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Présidence : Catherine KRIER, Maire.

Etaient présents :

DOUTÉ Fabien, ALBALADEJO Nicolas, LEFEVRE Mélanie, DENAIX Christine, KACZMAREK Laëtitia, MARIN Marie-Pascale, RAMISCH Isabelle, MASSON Camille, SEFIANI Siham, KUJAWA Patrick, THIVET Laura, ARNAIZ DE LA FUENTE Miguel, HURET Emmanuelle, LHUILLIER Laurence, MOINE Philippe, LAPOINTE Annie, NORMANT Vincent, ASSIAKH Lucie, LHUILLIER Aurélien, LEFEUVRE Patrice, IUNG Romaric, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GUILLIN Stéphane, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, PARET Evelyne, VERON Armelle

Absents représentés :
Absents :
Secrétaire de séance : Madame MARIN Marie-Pascale

Membres présents.....29
Absents représentés…….....0
Absents.....0
Votants.....29

Délibération DELIB_35_2026
Projet Éducatif Territorial 2026-2029 - Rapporteur : Lucie ASSIAKH

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
29	*0*	*29*	*0*	*0*	*0*

La Ville de Seichamps poursuit son engagement en faveur d'une politique éducative ambitieuse et cohérente à destination des enfants et des jeunes du territoire.
Dans la continuité de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires depuis septembre 2014 et du précédent Projet Éducatif Territorial (PEDT) 2023-2026, la collectivité souhaite renouveler son PEDT pour la période 2026-2029.
Le Projet Éducatif Territorial constitue un outil de coordination et de mise en cohérence des actions éducatives conduites sur les différents temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire. Il vise à mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs locaux afin de garantir la continuité éducative et l'épanouissement de chaque enfant.
Le PEDT 2026-2029 s'articule autour des axes suivants :

- **Axe 1 : Citoyenneté et Civisme**
- **Axe 2 : Développement Durable et Éco-responsabilité**
- **Axe 3 : Éducation, Culture et Loisirs**
- **Axe transversal : Parentalité et Co-éducation**

Le dossier du Projet Éducatif Territorial 2026-2029 a été présenté aux services de l'État en vue de sa validation.
La validation de ce projet prend la forme d'un engagement contractuel entre la collectivité et les services de l'État pour une durée maximale de trois ans.
Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le Projet Éducatif Territorial 2026-2029 de la Ville de Seichamps ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer le Projet Éducatif Territorial 2026-2029 ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 2 juillet 2026
Catherine KRIER,
Maire.

Catherine KRIER
2026.07.03 15:49:03 +0200
Ref:11336439-17111924-1-D
Signature numérique
la Maire

Catherine KRIER